Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200041556-20260923-2026-065-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : **2026-065** EN DATE DU : **23 SEPTEMBRE 2026**

**ÉCONOMIE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE A L'ENTREPRISE SARL DELACOU**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Champsanglard, selon convocation le 16/09/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Madame Armelle BOURSAUD a été désignée Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**
AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GABAUDE Alexandra, GUYOT Pierre, LAFAYE Laurent, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4)**
Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Annick CHEMISIER, Isabelle HUMBERT donne pouvoir à Pierre GUYOT, Annie MARCHAND donne pouvoir à Roger LANGLOIS, Fabien VIRMONT donne pouvoir à Sylvain DUQUÉROIX

**EXCUSÉE (1)**
POLLI Martine

| Membres | Présents | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---|---|---|---|---|---|
| 27 | 22 | 26 | 26 | 26 | 0 |

Vu la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises signé le 16 décembre 2020,

Vu l'avenant à cette convention signé le 10 février 2022,

Suite à la délibération n°2021- 80BIS en date du 8 décembre 2021 portant sur la création d'un dispositif d'aides aux entreprises,

Suite à la délibération n°2023-037 en date du 11 juillet 2023 portant sur la modification du dispositif d'aides aux entreprises,

Monsieur Julien DELACOU et Mme Charlotte BLINET, au nom de l'entreprise SARL DELACOU (SIRET 891 982 142 00012), dont le siège est situé à 2 rue George Sand, 23220 BONNAT, ont formulé une demande d'aide financière au titre du dispositif d'aide n°7 « Activités ambulantes complémentaires à une activité sédentaire ».

L'entreprise SARL DELACOU a pour objet une boucherie/charcuterie/traiteur au 2, rue George Sand à Bonnat (23220).

Pour le maintien de son entreprise, Monsieur Julien DELACOU et Mme Charlotte BLINET ont formulé une demande pour une aide à l'achat d'un nouveau camion réfrigéré, pour un montant HT de : 66 357,65€, afin de poursuivre leurs activités de ventes ambulantes.

Pour rappel, le dispositif d'aide n°7 s'adresse aux TPE et PME qui ont au moins 1 an d'existence légale, et a pour objectif le développement d'activités économiques ambulantes, complémentaires à une activité sédentaire.

Les membres de la commission économie se sont réunis lundi 14 septembre 2026 à dix-huit heures afin de statuer sur ce dossier.

La commission économie porte un intérêt sur le développement de cette entreprise et de la destination de l'aide ; a émis un avis positif sur l'attribution d'une aide financière, en acceptant les dérogations au dispositif, avec un investissement supérieur à 20 000 € et le remplacement d'un véhicule déjà existant.

La commission économie propose d'octroyer une aide de 6 000 €.

Plan de fiancement :

| Dépenses HT | Recettes | |
|---|---|---|
| Achat du véhicule 66 357.65 € | Fonds Européens - FEADER | 24 000.00 € |
| | CC Portes de la Creuse en Marche | 6 000.00 € |
| | Autofinancement privé | 36 357.65 € |

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la demande de l'entreprise SARL DELACOU,
- **DÉCIDE** de lui octroyer une aide financière à hauteur de 6 000.00 €, en dérogeant au règlement, en acceptant son investissement supérieur à 20 000 € et le remplacement d'un véhicule déjà existant,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**
**Pour Extrait Conforme**
**Le Président,**
**Sylvain DUQUÉROIX**

CC Portes de la Creuse en Marche
23350 GENOUILLAC

**Le secrétaire de séance**
**Armelle BOURSAUD**